

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le 28/02/2025

ID : 034-213401540-20250224-DCM_04A_25-BF



COMMUNE DE MAUGUIO CARNON

NOTE DE SYNTHÈSE BUDGET PRIMITIF 2025



Présentée en Commission Finances le 5 février 2025

SOMMAIRE

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

I.	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
1.	LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	4
2.	LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9
II.	LA SECTION D'INVESTISSEMENT	14
1.	LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	14
2.	LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	16

BUDGET ANNEXE DU PORT DE CARNON

I.	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	25
1.	LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	25
2.	LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	28
II.	LA SECTION DE D'INVESTISSEMENT	31
1.	LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	31
2.	LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	32

PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Dans un contexte national marqué par des contraintes budgétaires croissantes et par la nécessité de répondre aux défis économiques et climatiques, la commune de Mauguio Carnon s'inscrit dans une gestion rigoureuse et responsable de ses finances publiques. Les orientations budgétaires pour 2025 traduisent une double ambition : protéger le pouvoir d'achat des ménages et accélérer les mesures au service de la transition énergétique et écologique, au cœur des priorités locales et nationales.

Depuis 2015, la municipalité a fait le choix stratégique de ne pas augmenter les taux de fiscalité, qui figurent parmi les plus bas de la région. Cet engagement est maintenu pour 2025, confirmant la volonté municipale de préserver l'équilibre entre le développement des services publics et le respect des capacités financières des habitants. Pour accompagner cette dynamique, la commune poursuit une politique visant à faire contribuer plus équitablement les usagers au financement des politiques publiques, afin de garantir une juste répartition de l'effort entre contribuables et bénéficiaires.

La situation financière très saine de la commune constitue un atout majeur pour investir efficacement sans peser sur le quotidien des ménages. En 2025, la municipalité mettra l'accent sur plusieurs priorités stratégiques :

- Renforcer et améliorer le cadre de vie, à travers des actions en faveur de la propreté, de la sécurité et de la mobilité douce, répondant aux attentes des habitants.
- Accélérer la transition énergétique et écologique, notamment par la renaturation (poumons verts, végétalisation des cours d'école, renforcement des espaces verts), modernisation des équipements publics pour réduire leur consommation énergétique, le développement d'infrastructures de mobilité durable et des investissements en faveur des énergies renouvelables.
- Améliorer l'accueil des élèves et des enseignants, en sécurisant les trajets scolaires, en favorisant la renaturation des cours d'école et en modernisant les infrastructures éducatives pour offrir un cadre d'enseignement résilient et respectueux de l'environnement.

Ces engagements s'inscrivent dans une vision durable, visant à conjuguer maîtrise des dépenses publiques, protection du pouvoir d'achat et réponse aux enjeux de la transition énergétique. Le budget primitif 2025 reflète ainsi une volonté forte : accompagner le développement de notre territoire tout en répondant aux impératifs environnementaux et sociétaux, pour construire un avenir équilibré, solidaire et durable.

Le budget primitif 2025 s'élève à 50 114 000 €, réparti de la manière suivante :

- Fonctionnement : 33 736 000 €
- Investissement : 16 378 000 €

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement	BP+DM 2024	BP 2025	Evolution
Atténuation de charges	227 700,00 €	345 000,00 €	51,5%
Produits des services et du domaine	3 189 700,00 €	3 492 957,23 €	9,5%
Impôts et taxes	26 797 865,00 €	26 948 101,00 €	0,6%
Dotations et participations	1 248 368,00 €	868 500,00 €	-30,4%
Autres produits de gestion courante	536 436,00 €	370 000,00 €	-31,0%
Produits financiers	745,58 €		-
Produits exceptionnels	10 000,00 €	10 000,00 €	0,0%
TOTAL RECETTES REELLES	32 010 814,58 €	32 034 558,23 €	0,1%
Résultat de fonctionnement reporté	1 480 385,42 €	1 384 741,77 €	-6,5%
Opérations d'ordre et travaux en régie	286 700,00 €	316 700,00 €	10,5%
TOTAL DES RECETTES INSCRITES AU BUDGET	33 777 900,00 €	33 736 000,00 €	-0,1%

Les recettes réelles de fonctionnement n'évoluent pas et restent sensiblement identiques au budget voté en 2024 (0,1%). Elles s'établissent au budget primitif 2025 à hauteur de 32 034 558,23 €.

Le budget primitif 2025 intègre les résultats constatés au compte administratif 2024 pour un montant de 1 384 741,77 €. Ce résultat permet de dégager le fonds de roulement nécessaire pour financer les projets prévus au PPI de la commune.

1. Les produits des services et du domaine (chap 70) : 3 492 957,23 € (+9,5%)

L'augmentation constatée découle notamment de la progression des recettes du stationnement payant à Carnon.

Déployée dans le cadre du projet Mauguio Carnon 2030, la redevance de stationnement constitue un outil d'aménagement au service du territoire. Dans une démarche orientée vers la transition écologique, elle contribue à réguler l'usage de la voiture au sein de la station balnéaire et à encourager le report sur les mobilités douces. Les travaux d'aménagement réalisés depuis 2021 vont d'ailleurs dans ce sens : la station balnéaire est aujourd'hui dotée d'un grand parking d'entrée de ville et le maillage des voies cyclables a été fortement développé, autant de travaux financés par la redevance de stationnement.

Cette dernière permet également de lutter efficacement contre les voitures ventouses et de garantir le bon usage du domaine public sans pénaliser les résidents ou les professionnels qui bénéficient d'une tarification préférentielle de 20€ par an.

La commune prévoit au BP 2025 des recettes de l'ordre de 2 350 000 € (redevance stationnement et forfait post-stationnement). En 2024, la commune a perçu 2 338 222 € au titre du stationnement payant sur Carnon :

- 1 749 622 € de recettes de redevance de stationnement (y compris abonnements)
- 588 600 € de forfait post-stationnement

Ce chapitre comptabilise également les produits des redevances issues du domaine public (par exemple redevances des concessions de plage, concessions dans les cimetières, billetterie et prestation de services, etc.) pour un montant au BP 2025 à hauteur de 592 000 €, ainsi que l'ensemble des flux croisés (remboursement de personnel mis à disposition pour le Port, l'agglomération du Pays de l'Or ...) à hauteur de 566 000€.

2. Impôts et taxes : fiscalité directe et indirecte (chap 73) : 26 948 101 € (+0,6%)

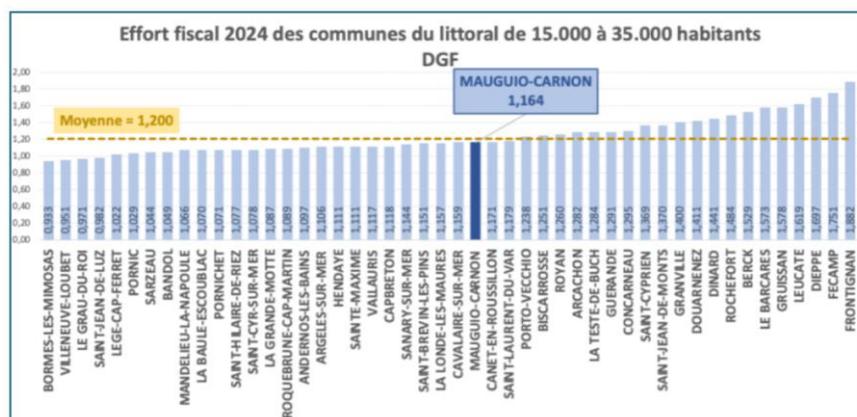
Composé des contributions directes, des allocations compensatrices versées par l'Etat, des taxes indirectes, le produit global de fiscalité représente 80% des recettes réelles de fonctionnement.

➤ **La fiscalité directe**

Elle comprend les taxes directes locales suivantes : taxe d'habitation sur les résidences secondaires et taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties. Le produit issu de la fiscalité directe dépend de deux facteurs : le taux, voté par l'assemblée délibérante ; l'assiette, définie par les bases cadastrales et revalorisée annuellement.

Sur le mandat, aucune augmentation des taux de fiscalité n'a été votée afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages. Les taux communaux restent donc stables sur la période et l'effort fiscal (indicateur permettant d'évaluer la pression fiscale exercée sur les contribuables d'une commune) de la Ville se situe en-deçà de la moyenne constatée sur un panel de 48 communes comparables :

La pression fiscale de Mauguio-Carnon est inférieure à la moyenne des 48 communes comparables



La recette prévisionnelle 2025 augmente de façon modérée par rapport à 2024, sous l'effet :

- **d'une revalorisation forfaitaire des bases foncières :**

S'agissant des locaux d'habitation, un coefficient s'applique sur les bases fiscales. Le coefficient de revalorisation forfaitaire est défini chaque année en loi de finances. Il est indexé sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre N-1.

Pour 2025, le coefficient de revalorisation forfaitaire pour 2025 serait de 2% avec les prévisions actuelles de l'inflation. Il est aussi appliqué une évolution physique des bases de 0,5% qui suit la tendance de ces dernières années.

- **du maintien d'une imposition sur les résidences secondaires et les locaux vacants :**

Pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, le coefficient de revalorisation de 2% a été également appliqué. Pour rappel, le décret du 25 août 2023 a intégré la ville de Mauguio Carnon dans le nouveau périmètre de la taxe sur les logements vacants, l'autorisant ainsi à majorer de 5 à 60% la cotisation de TH due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale. La Ville a décidé de ne pas appliquer cette majoration.

➤ **La fiscalité indirecte**

Les produits de la fiscalité indirecte découlent des recettes affectées au compte 73 autre que la fiscalité directe et transférée. Il s'agit en partie de recettes sur lesquelles la collectivité ne dispose d'aucun levier, par exemple les droits de mutation. On y retrouve également les produits issus de la taxe locale sur la publicité extérieure, de la taxe de séjour et des droits de place :

- **Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)** désignent les taxes dont tous les paramètres (taux, conditions d'exonérations) sont fixés par l'Etat et qui sont assises sur les cessions d'immeubles à titre onéreux. Les prévisions pour 2025 sont prudentes et le produit est évalué à 1 000 000 € (contexte immobilier national très tendu).
- **La taxe locale sur la publicité extérieure**, mise en place par la Ville en 2011, est due par toute entreprise exploitant un support publicitaire fixe (dispositif publicitaire, enseigne ou pré-enseigne) et ce, quelle que soit la nature de son activité. Les recettes générées par cette taxe sont globalement stables, le produit attendu en 2025 s'élève à 160 000 €.
- **Le produit de la taxe de séjour**, due par tout vacancier séjournant dans un meublé de **tourisme** ou un établissement d'hébergement professionnel et affectée aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique de la commune. Les prévisions pour 2025 sont estimées à 470 000 €. La généralisation du numéro d'enregistrement, qui découle de la loi du 19 novembre 2024, permet d'optimiser le contrôle des déclarations et des versements de la taxe collectée, ses effets ne seront produits qu'à compter de 2026.
- **Les droits de place** sont des recettes de nature fiscale perçues dans les halles, foires et marchés en contrepartie de l'exploitation du domaine public. Les recettes prévisionnelles pour 2025 sont estimées à 335 000 €.
- **La taxe sur la consommation finale d'électricité** est pour sa part estimée à 650 000 €

pour 2025. Ce montant correspond au reversement estimé de la taxe, net des frais de déclaration et de versement prélevés au profit des fournisseurs.

➤ **L'attribution de compensation :**

C'est le principal flux financier entre les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique (FPU). Elle correspond, schématiquement, à la différence entre la fiscalité économique et les charges transférées par la commune à l'agglomération du Pays de l'Or.

Au 1^{er} janvier 2020, la commune a transféré la compétence obligatoire de la gestion des eaux pluviales urbaines à l'agglomération. Le transfert des charges est lissé sur 3 ans, afin de rendre supportable le montant des charges transférées et permettre une évaluation plus précise des charges de renouvellement.

Les charges transférées au titre de la gestion des eaux pluviales sont déduites en fonctionnement, pour la partie relative à l'entretien des réseaux : l'attribution de compensation en fonctionnement s'établit à 9 161 601 € en 2025, montant identique à 2024.

Les charges transférées concernant le renouvellement des réseaux seront comptabilisées sur la section d'investissement à hauteur de 215 400 €.

3. Les dotations et participations versées (chap 74) : 868 500 € (-30,4%)

Les dotations comprennent la DGF, les compensations d'Etat sur les exonérations fiscales, les autres dotations.

➤ **La dotation globale de fonctionnement (DGF)**

La DGF constitue la principale dotation de l'Etat aux collectivités territoriales. La DGF perçue par la ville de Mauguio est composée de la dotation forfaitaire et de la dotation touristique.

La dotation forfaitaire varie selon deux critères :

- Elle progresse en fonction de la dynamique de la population ;
- Elle supporte, pour les communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur ou égal à 75 % du potentiel fiscal moyen par habitant constaté pour l'ensemble des communes, un écrêtement qui permet de financer l'intégralité des enveloppes supplémentaires accordées au titre de la péréquation verticale (Dotation de Solidarité Urbaine et Dotation de Solidarité Rurale).

Une baisse de la DGF est anticipée au BP 2025 (100 000 €).

➤ **Les autres dotations et participations**

Le PLF 2025 annonce la fin de l'éligibilité au FCTVA pour les dépenses de fonctionnement, seules les dépenses de fonctionnement liées à l'informatique en nuage seraient encore éligibles au FCTVA avec un taux de 5,6% pour les dépenses faites jusqu'en 2024, soit une diminution de 90 000€ pour le budget 2025.

La participation de l'office du tourisme aux financements des manifestations touristiques portées par le budget principal est inscrite à hauteur de 230 000€. Dans le cadre d'un tourisme 4 saisons, la commune souhaite mutualiser les compétences des services de la ville et de l'office du tourisme pour déployer une offre d'animation touristique attractive.

➤ **Les allocations compensatrices d'allègements fiscaux**

À l'origine, ces allocations servaient à compenser les pertes de recettes supportées par les communes du fait des mesures d'allègement décidées par l'Etat :

- réductions de cotisations de taxe d'habitation et de taxe foncière accordées aux contribuables de condition modeste ;
- ou les exonérations accordées aux logements sociaux (taxes foncières).

Depuis 2021, ces allocations compensatrices sont prévues dans l'assiette du foncier bâti.

Le BP 2025 prévoit 432 000 € de compensation de recettes.

4. Les autres produits de gestion courante (chap 75) : 370 000 € (-31%)

En 2025, les autres produits de gestion courante s'établissent à 370 000 €, montant en baisse par rapport à 2024 (-31%).

Conclusion :

Malgré une dynamique ralentie, la Ville cherche à diversifier les sources de ses recettes de fonctionnement, par la contribution de l'utilisateur au financement du service public plutôt que par la pression fiscale. La tarification des services, l'optimisation de la gestion domaniale et la réalisation d'investissements productifs sont autant de voies concourant au financement des politiques publiques portées par la Ville de Mauguio Carnon.

La perte de dynamique des recettes de fonctionnement nécessite toutefois de mettre en place les mesures nécessaires pour maîtriser la hausse des dépenses de fonctionnement, et ainsi repousser l'effet de ciseau. La Ville choisit de réduire son train de vie pour contenir l'augmentation des dépenses, sans remettre en cause la qualité du service public proposé.

2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dans un contexte marqué par des contraintes financières croissantes et une évolution des dépenses incompressibles en raison de facteurs exogènes et de l'élargissement du périmètre des politiques publiques, la collectivité s'engage à maintenir un budget équilibré tout en répondant aux attentes prioritaires des citoyens.

Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées et évoluent sous l'effet de :

- Facteurs exogènes :
 - Hausse des prix des énergies (électricité, gaz, carburants) ;
 - Inflation impactant les biens et services nécessaires au fonctionnement ;
 - Révisions salariales dans la fonction publique.

- Périmètre des politiques publiques renforcé :
 - Renforcement des actions en faveur du cadre de vie et de la propreté pour répondre aux attentes citoyennes croissantes ;
 - Intensification des politiques de sécurité, avec le déploiement accru de dispositifs de vidéosurveillance pour prévenir les incivilités et renforcer le sentiment de sécurité ;
 - Développement des politiques sociales : accompagnement des publics les plus vulnérables, soutien aux dispositifs d'aide sociale, et renforcement des partenariats avec les acteurs sociaux locaux ;
 - Renforcement des politiques éducatives : priorité accordée à l'accueil des enseignants et des élèves, à travers des investissements dans l'entretien des écoles, l'amélioration des équipements scolaires, et l'accompagnement des activités éducatives et périscolaires ;
 - Maintien d'un haut niveau de services publics, malgré les contraintes budgétaires ;
 - Maintien des équilibres financiers sans recours au levier fiscal. La collectivité a fait le choix de ne pas augmenter la pression fiscale sur les contribuables. Elle a concentré son effort sur une optimisation des ressources et rationalisation des dépenses et sur la préservation des missions fondamentales et des engagements pris envers les citoyens.

- Dépenses incompressibles maintenues :

Les dépenses obligatoires, conformément aux textes réglementaires, ont été préservées, notamment :

- Charges de personnel ;
- Dotations aux amortissements et provisions obligatoires ;
- Contribution au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) ;
- Participation aux caisses de retraites (CNFPT et CNRACL) ;
- Dépenses liées à l'entretien des écoles, à l'éclairage public, et à la voirie ;
- Subventions aux associations : les subventions versées aux associations, essentielles pour le tissu social, sportif et culturel de la commune, ont été maintenues intégralement.

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement	BP+DM 2024	BP 2025	Evolution
Charges à caractère général (dépenses pour le fonctionnement des services)	8 165 100,00 €	7 469 000,00 €	-8,5%
Charges de personnel et frais assimilés	17 465 500,00 €	17 812 000,00 €	2%
Atténuation de produits	1 046 500,00 €	995 000,00 €	-4,9%
Charges de gestion courante (participations obligatoires)	3 573 500,00 €	3 147 000,00 €	-11,9%
Charges financières ICNE inclus	338 000,00 €	490 000,00 €	45%
Charges exceptionnelles	34 000,00 €	34 000,00 €	0%
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	30 622 600,00 €	29 947 000,00 €	-2,2%
Opération d'ordre	1 450 000,00 €	1 480 000,00 €	2,1%
Virement à la section d'investissement	1 711 900,00 €	2 309 000,00 €	34,9%
TOTAL DES DEPENSES INSCRITES AU BUDGET	33 784 500,00 €	33 736 000,00 €	-0,1%

1. Charges à caractère général : 7 469 000 € (- 8,5%)

Les charges à caractère général représentent le 2^{ème} poste de dépenses le plus important après les dépenses de personnel. Il s'agit des dépenses permettant d'assurer le fonctionnement quotidien des services de la collectivité (ex : dépenses d'énergie, d'eau, entretien des bâtiments...). Le montant prévu au budget 2025 est de 7 469 000€.

Pour maîtriser les conséquences de l'augmentation des charges incompressibles sur le budget, la commune a décidé de trouver des marges de manœuvres dans son propre train de vie, sans recourir au levier fiscal, tout en garantissant un service public de qualité.

696 100€ d'économies ont été réalisées sur ce chapitre et portent sur :

- Frais d'électricité : une économie significative a été réalisée grâce à l'intervention de la collectivité auprès du médiateur de l'énergie, permettant d'obtenir un dégrèvement des factures relatives à 2023.
- Les tarifs négociés dans le cadre du groupement de commande coordonné par Hérault Energies ne sont pas arrêtés à ce jour, nous anticipons une baisse de l'ordre de 10%.
- Engagée dans une véritable démarche d'économie d'énergies, la Ville déploie une politique volontariste qui se concrétise par un suivi rigoureux de ses dépenses énergétiques. Dans les pratiques quotidiennes de la collectivité, des actions éco-responsables sont mises en place : rénovation et baisse de l'éclairage public, limitation du chauffage des équipements sportifs, extinctions des éclairages intérieurs en cas de locaux inoccupés, pilotage du chauffage, régulation de la température, décalage des périodes de chauffe, encouragement des mobilités douces.

- Manifestations publiques : une rationalisation des coûts liés aux manifestations a permis de dégager des économies tout en maintenant une offre événementielle de qualité.
- Services techniques : dans une démarche d'optimisation de nos ressources et de maîtrise de notre budget, plusieurs actions ont été mises en place afin de l'ajuster au niveau de celui des 3 dernières années :
 - Renforcement des opérations d'investissement : la Ville a privilégié des investissements productifs permettant de réduire les coûts de fonctionnement récurrents (énergie, mécaniques, espaces verts...), en modernisant ses équipements et en améliorant l'efficacité opérationnelle.
 - Révision des prestations contractuelles : la Ville a procédé à une réévaluation des prestations confiées dans le cadre de ses contrats. Cette démarche permet d'ajuster les services fournis au plus près des besoins réels et tenant compte de la saisonnalité, éliminant ainsi les dépenses superflues et en optimisant les coûts.
 - Internalisation des prestations : les prestations qui pouvaient être internalisées l'ont été. Ce choix permet de réduire les coûts liés à la sous-traitance et d'améliorer le contrôle sur la qualité des services rendus.
 - Révision de la stratégie d'achat : les services ont revu leur stratégie d'achat pour limiter les stocks et les ajuster à leurs besoins courants. Cette approche permet de réduire les coûts de stockage et d'éviter les immobilisations inutiles.

Ces mesures combinées ont permis de proposer un budget maîtrisé tout en maintenant un haut niveau de service.

Des augmentations incompressibles :

- Dépenses liées à la cybersécurité : la cyberattaque subie par la collectivité a conduit à une hausse des dépenses pour sécuriser les systèmes d'information et garantir la continuité des services publics numériques. Les mesures mises en place incluent :
 - La réalisation d'un audit complet de sécurité informatique pour identifier les vulnérabilités ;
 - L'acquisition de logiciels de protection renforcés, incluant des outils de détection et de réponse aux incidents (EDR) ;
 - La mise à jour et maintenance accrue des systèmes de sécurité existants ;
 - Les formations pour sensibiliser les agents municipaux aux risques cyber.
- Éducation :
 - Priorité donnée à l'entretien et à l'amélioration des infrastructures scolaires pour garantir un accueil optimal des enseignants et des élèves ;
 - Modernisation des équipements pédagogiques pour soutenir la qualité de l'enseignement ;
 - Soutien accru aux activités périscolaires et éducatives pour répondre aux besoins des familles et encourager la réussite scolaire.
- Politiques sociales avec le renforcement des dispositifs d'accompagnement des publics vulnérables (aide alimentaire, logement d'urgence, accompagnement social).
- Frais d'assurance

2. Les charges de personnel : 17 812 000 € (+ 2%)

Le chapitre 012 « Charges du personnel », évalué à 17 812 000 €, enregistre une augmentation de 2 % par rapport à 2024.

Ce poste, représentant 60 % des dépenses de fonctionnement, constitue un enjeu majeur dans la gestion budgétaire. La maîtrise des effectifs et des dépenses salariales demeure essentielle pour contenir l'évolution des coûts dans un contexte budgétaire contraint. Toutefois, au-delà des considérations financières, les agents constituent la richesse première de notre collectivité. Portés par le sens de l'intérêt général et les valeurs du service public, ils sont au cœur de la mise en œuvre de nos politiques publiques. Leur engagement et leur expertise sont indispensables pour garantir un service de qualité à la population.

Plusieurs facteurs expliquent l'évolution des charges de personnel :

- Revalorisations salariales : hausses successives du SMIC et de la valeur du point d'indice en 2023 et 2024 ;
- Attractivité et recrutement : le plan d'attractivité lancé en 2024, associé au développement de la marque employeur, a permis d'attirer de nouveaux talents ;
- Augmentation des cotisations retraites : après une hausse d'un point en 2024, une augmentation de 4 % était initialement prévue dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025, soit un coût estimé de 303 600 €. Toutefois, l'absence de décisions politiques concrètes complexifie la prévision budgétaire. A la suite de la parution du décret du 30 janvier 2025 (n° 2025-86, JO du 31 janvier 2025), les crédits relatifs à la hausse des cotisations de retraites seront ajoutés dans le cadre d'une prochaine décision modificative.

Dans ce contexte, la maîtrise des dépenses de personnel doit s'articuler avec la nécessité d'offrir des conditions de travail adaptées, favorisant l'engagement et la montée en compétences de nos agents. C'est grâce aux collaborateurs formés, compétents et pleinement investis que nous pourrons garantir un service public efficace et porteur de nos valeurs.

3. Charges de gestion courante : 3 147 000 € (-11,9%)

Ce chapitre recense l'ensemble des aides versées aux associations et aux organismes satellites. L'engagement de la Ville auprès des acteurs sociaux et associatifs, qui contribuent au déploiement d'un service public solidaire et inclusif, reste fort :

- Le soutien aux structures partenaires (CCAS) pour répondre aux besoins croissants liés aux crises économiques et sociales. La subvention versée par la commune au CCAS, nécessaire à l'équilibre de son budget, s'élève à 614 000 €, soit un montant identique à 2024.
- Le budget alloué aux subventions versées aux associations du territoire, essentielles pour le tissu social, sportif et culturel de la commune, a été maintenu intégralement.
- La participation au SDIS34 (service départemental d'incendie et de secours) évolue à la hausse pour atteindre 1 060 000 € en 2025.
- La participation à l'école Notre Dame augmente également en 2025 avec un montant de 84 850 €, conformément à la convention et à nos obligations règlementaires.

Malgré l'augmentation de certaines participations obligatoires, un effort a été réalisé sur ce chapitre pour atteindre 426 500 € d'économies :

- La mutualisation des services Ville/OMT permet d'optimiser les ressources et de dégager une marge de manœuvre en portant la participation versée à l'OMT à 231 K€ ;
- La mairie de Mauguio Carnon a été victime d'une cyberattaque en octobre 2024, avec cryptage de l'ensemble des serveurs et des sauvegardes. Cette crise a permis d'accélérer la mise en place d'outils visant à sécuriser le réseau de la mairie et faire évoluer les pratiques cyber des agents. Le budget alloué à la cyberattaque au BP 25 (100 K€) est moindre par rapport aux crédits de 2024.

4. Les charges financières (intérêts de la dette) progressent : +45%

Après plusieurs années de contraction des charges de la dette, on constate une augmentation importante des frais financiers à la suite de la mobilisation d'un prêt en 2024 et de la hausse des taux d'intérêts.

5. Les autres dépenses de fonctionnement : -4,9%

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est revu à la hausse en 2025 avec un montant prévisionnel de 512 000 €.

Le reversement de la taxe de séjour est prévu à hauteur de 470K € au bénéfice de l'office du tourisme. A noter que 10% de la taxe de séjour sont directement reversés au département et 34% pour le financement de la nouvelle ligne TGV Montpellier-Perpignan.

Conclusion :

Grâce à une gestion rigoureuse et proactive, la collectivité a su préserver ses engagements fondamentaux tout en renforçant ses priorités, notamment les politiques sociale, éducative, le cadre de vie, et la sécurité. Les efforts conjugués pour réaliser des économies ciblées, comme celles sur les frais d'électricité ou les manifestations, ont permis de compenser des dépenses imprévues liées à la cybersécurité et de maintenir un équilibre budgétaire sans recours au levier fiscal. En maîtrisant ses dépenses, la collectivité préserve les niveaux d'épargne et la santé financière de la collectivité.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 12 484 000 € au BP 25.

Les recettes suivent la même progression que les dépenses dans la mesure où elles sont alimentées, principalement, par les subventions d'investissement (dont le rythme de perception suit celui de la réalisation des travaux) et, le cas échéant, par l'emprunt (mobilisé en fonction du volume des dépenses à réaliser).

Les dépenses d'investissement prévues au BP25 sont en baisse par rapport à 2024 ; par voie de conséquence, les recettes le sont également (-37%).

Les recettes d'investissement	BP+DM 2024	BP 2025	Evolution
Dotations et fonds divers (FCTVA, TLE, Récupération de TVA EDF)	1 582 873,00 €	1 789 795,20 €	13%
Excédent de fonctionnement capitalisé	4 525 384,13 €	1 360 351,55 €	-70%
Subventions d'investissement	3 602 837,20 €	2 809 290,00 €	-22%
Subventions d'équipements versées	- €	393 000,00 €	-
Immobilisations en cours	5 099 079,25 €	1 813 771,75 €	-64%
Emprunts	4 034 175,87 €	3 480 000,00 €	-14%
Produit des cessions	970 000,00 €	800 000,00 €	-18%
Autres immobilisations financières	26 850,55 €	37 791,50 €	41%
TOTAL DES RECETTES REELLES	19 841 200,00 €	12 484 000,00 €	-37%
Virement de la section de fonctionnement	1 711 900,00 €	2 309 000,00 €	35%
Opération ordre transf. entre section	1 450 000,00 €	1 480 000,00 €	2%
Opérations patrimoniales	496 600,00 €	105 000,00 €	-79%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	23 499 700,00 €	16 378 000,00 €	-30%

1. Dotations et fonds divers : 1 789 795,20 € (+13 %) :

Le projet de PLF apportait une modification d'ampleur sur le **FCTVA** concernant les recettes d'investissement, avec une diminution du taux de 10%. La loi de finances pour 2025 n'ayant pas encore été adoptée, le taux en vigueur est appliqué pour atteindre une recette au BP 25 de **1M€**, en augmentation par rapport à 2024.

Le produit de la **taxe d'aménagement** augmente : la Ville bénéficie en effet de recettes supplémentaires du fait de la dynamique économique du territoire et de la construction de nouveaux programmes sur le territoire communal : 499 795 € sont inscrits au BP 25.

2. L'excédent de fonctionnement capitalisé : 1 360 351,55 € (-70%)

Il permet de financer les reports de crédits. Habituellement intégré lors du budget supplémentaire, nous avons décidé d'intégrer le financement des dépenses engagées non mandatées de façon anticipée dès la présentation du budget primitif pour plus de lisibilité et de transparence. Celui-ci est en baisse par rapport à 2024 (-70%).

3. Les subventions d'investissement : 2 809 290 € (-22%) :

Afin d'optimiser le plan de financement de ses opérations d'aménagement et d'entretien du patrimoine, la commune est engagée dans une stratégie proactive de veille et de recherche de fonds basée, notamment, sur une planification pluriannuelle et le renforcement de son réseau de partenaires. Différents dispositifs sont ainsi mobilisés, par exemple la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local), le PITE (programme des interventions territoriales de l'Etat) et le Fonds vert pour l'Etat, le Plan Littoral 21 pour le conseil régional ou le FAIC (fonds départemental d'aide aux communes) pour le conseil départemental.

Le prévisionnel de 2025 est construit à partir des prévisions d'encaissements des subventions notifiées et des participations, d'une part, et de la prospective des subventions attendues mais non notifiées, d'autre part. Au vu du contexte national (coupes budgétaires dans les fonds de l'Etat et les dotations aux agences) et local (tensions sur le budget du Conseil départemental), une approche prudentielle est privilégiée concernant la prospective de nouveaux financements.

Les cofinancements notifiés de certains projets, qui vont atteindre leur pic de réalisation en 2025 (par exemple les opérations du schéma directeur de Carnon ou la renaturation du groupe scolaire Monnet) garantissent toutefois des recettes prévisionnelles à hauteur de 2,8M€ en 2025.

4. Les investissements sont également financés par les cessions de biens à hauteur de 800 000 €.

Les recettes prévues au BP25 sont issues principalement de la cession de places de stationnement de l'immeuble PARAISSO, et la vente des locaux de la trésorerie désaffectée.

5. Les investissements sont financés par un emprunt à hauteur de 3,4 M€

La section d'investissement est équilibrée avec un emprunt d'un montant de 3 480 000 €, étant souligné que la capacité de désendettement est structurellement très bonne : 5 années.

2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	BP+DM 2024	BP 2025	Evolution
Dotations, fonds divers et réserves	572 000,00 €	325 000,00 €	-43%
Remboursement de la dette en cours	800 000,00 €	930 000,00 €	16%
Immobilisations incorporelles	636 400,00 €	848 700,00 €	33%
Subvention d'équipement versées	1 175 900,00 €	1 372 922,00 €	17%
Immobilisations corporelles	8 031 313,07 €	8 725 028,09 €	9%
Immobilisations en cours	8 488 262,80 €	3 033 906,86 €	-64%
Autres immobilisations financières	20 000,00 €	20 000,00 €	0%
TOTAL DEPENSES REELLES	19 723 875,87 €	15 255 556,95 €	-23%
<i>Dont dépenses d'équipement</i>			
001 Excédent reporté	2 992 524,13 €	700 743,05 €	-77%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	286 700,00 €	316 700,00 €	10%
Opérations patrimoniales	496 600,00 €	105 000,00 €	-79%
TOTALES DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	23 499 700,00 €	16 378 000,00 €	-30%

L'excédent reporté : correspond au résultat 2024 anticipé constaté lors de l'arrêt des comptes.

Remboursement de la dette : il s'agit du remboursement du capital de la dette en diminution du fait de prêts arrivés à échéance.

Immobilisation incorporelle : les frais d'études et droits de licences pour les logiciels sont comptabilisés sur ce compte.

Immobilisation corporelle : les travaux réalisés sur les bâtiments scolaires, administratifs culturels, les acquisitions de mobilier, matériels, etc. sont comptabilisés sur ce compte.

Subvention d'équipements versées : ce compte comptabilise les subventions versées pour le financement d'équipements.

Immobilisations en cours : comptabilise les crédits pour la réalisation de travaux en cours.

Autres immobilisations financières : comptabilise les cautionnements et dépôts versés.

Le PPI (pièce annexée) de la commune est ambitieux. Il s'élève à environ 62,6 M€ d'euros de 2020 à 2025, et 13,3 M€ de dépenses d'équipement sont prévues sur l'exercice 2025.

Le PPI incarne l'orientation de l'action municipale autour des axes prioritaires suivants :

Œuvrer en faveur de la transition écologique.

La Ville déploie un certain nombre d'actions spécifiques pour promouvoir la transition écologique et adapter les usages et les équipements au changement climatique. C'est ainsi que le PPI mobilise des crédits en faveur :

- De travaux de **défense contre la mer : construction de trois épis** sur la plage du Petit Travers (BP 2025 : 323 K€)
- De **pistes cyclables** pour développer le maillage du territoire en faveur des mobilités douces (BP 2025 : 526 K€)
- D'un **éclairage public** rénové (BP 25 : 570 K€) - la vétusté des installations étant la principale cause de la surconsommation, la commune a mis en œuvre depuis de nombreuses années un plan de remplacement et d'amélioration du parc d'éclairage

- public. Cette politique permet de maîtriser la consommation d'énergie et de diminuer les nuisances lumineuses (pollution du ciel nocturne, défavorable à la faune et la flore).
- D'installation de **bornes IRVE** (recharge véhicules électriques) (BP 2025 : 60 K€)
 - D'un projet de restauration de l'état végétal (phase 1) du **jardin de la Motte** (coût du projet 700 000 € dont 30 K€ prévus au BP 2025).

Par ailleurs, en concertation avec les équipes des établissements concernés et les parents d'élèves, la Ville propose en 2025 un ambitieux programme de **renaturation du groupe scolaire MONNET**.



Dans une démarche de préservation de la ressource en eau et d'amélioration du confort thermique des écoles, la ville de Mauguio Carnon s'engage dans une stratégie de désimperméabilisation et de végétalisation de ses écoles, avec un premier projet au bénéfice du groupe scolaire Jean Monnet.

L'objectif est de favoriser le cycle naturel de l'eau, de lutter contre les îlots de chaleur urbains, de développer la biodiversité et de sensibiliser et d'instruire au monde du vivant tout en considérant les usages de ces espaces.

Montant de l'investissement : 1 159 694 € dont 1 069 000 € prévus pour 2025.

Subventions Agence de l'Eau : 320 460 € (notifiée)
Département : 39 300 € (notifiée)
Fonds Vert : 173 610 € (en instruction)

Entretien et développer les équipements contribuant au bien-vivre ensemble

La Ville entretient et développe ses équipements publics afin qu'ils puissent être vecteurs de lien social et contribuer au bien-vivre ensemble. Ainsi, le BP 2025 prévoit de :

- Réaménager le théâtre **Bassaget** pour développer le confort d'accueil des usagers (coût du projet 312 330 € dont 290 000€ prévus au BP 2025 – subvention en instruction : 52 000 €)
- Reconstruire le **boulodrome lyonnais** (reconstruction du club house et du local de rangement avec réfection des terrains de jeux - coût du projet 350 000 €, intégralement prévus au BP 2025)
- **Mettre en accessibilité** les bâtiments publics (BP 2025 : 55 000 € - début de la 2e tranche en 2026)
- Améliorer le **patrimoine bâti communal**, en faveur notamment de l'accueil des élèves et des enseignants (BP 25 : 2 058 464 €, dont 750 464 € pour les établissements scolaires et 60 000 € dédiés aux études concernant la rénovation thermique de l'école Mario Roustan)



Des travaux seront entrepris pour rénover et isoler le bâtiment accueillant l'école élémentaire Mario Roustan, afin de garantir un confort d'usage aux écoliers de la Ville tout en adoptant une démarche d'économies d'énergie et de développement durable.

Faciliter les flux de circulation

Afin de faciliter les flux de circulation tout en minimisant leur impact sur la qualité de vie des habitants, la Ville investit dans :

- La création d'un **barreau de liaison** à l'entrée de ville (coût du projet : 242 198 € dont 50 000 € au BP 2025)
- L'écran **acoustique** sur la RD 189 a été réalisé en 2024, il convient de prévoir les aménagements complémentaires concernant principalement la rue Christophe Colomb, renaturation des espaces, renforcement de l'accessibilité (coût du projet 941 000 € dont 442 000 € prévus au BP 2025).
- La **réfection des voiries** pour entretenir le réseau (BP 2025 : 304 000 €)
- La gestion dynamique du **stationnement** (BP 2025 : 105 000 €) pour garantir un bon taux de rotation des véhicules stationnés et réguler le trafic urbain généré par la recherche de places de stationnement

Proposer un cadre de vie agréable et sécurisé aux habitants de la Ville

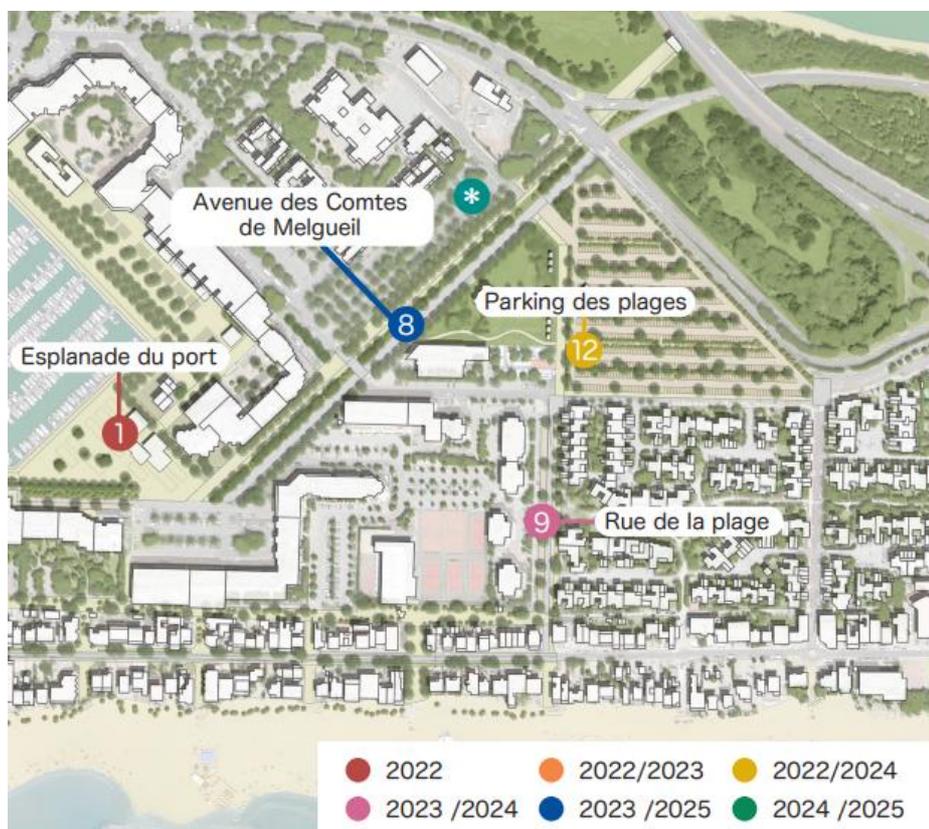
Dans une démarche volontariste d'amélioration du cadre de vie, la Ville de Mauguio Carnon engage différentes actions visant à :

- Développer la qualité urbaine des cœurs de Ville - **pavage** du centre historique de Mauguio (coût total du projet : 1 416 968 €, dont 150 000 € au BP 2025) et en requalifiant la **place Saint-Marc** à Carnon (coût total : 103 283 €, dont 80 000 € au BP 2025)
- Promouvoir le confort des usagers du domaine public en installant des **sanitaires** (coût total de l'opération : 399 641 €, dont 60 000 € au BP 2025)
- Surveiller et sécuriser les accès publics par l'installation de caméras et de bornes notamment (coût total 812 054 €, dont 145 150 € au BP 2025)
- Proposer des lieux de **sépulture** adaptés pour répondre aux besoins de recueillement et de mémoire des proches – extension du cimetière du Bousquet (coût total du projet : 1 229 585 €, dont 210 000 € au BP 2025)

Poursuivre la requalification de la station balnéaire

Les objectifs poursuivis par l'ambitieux programme de requalification de la station balnéaire sont multiples :

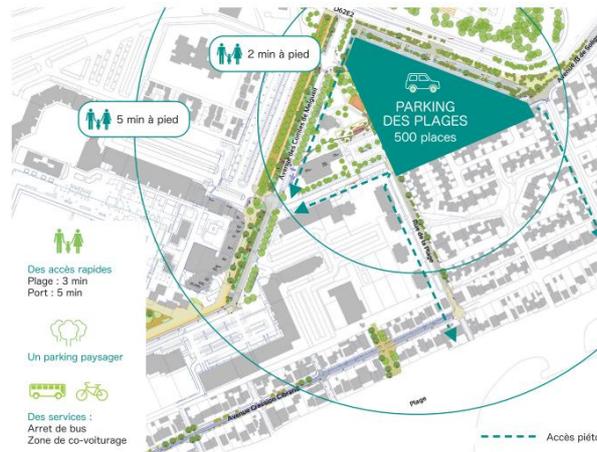
- Concilier le développement touristique, la préservation du patrimoine naturel et la valorisation du cadre de vie ;
- Développer un tourisme 4 saisons ;
- Faire pénétrer la nature en cœur de ville ;
- Apaiser la station en développant des mobilités douces ;
- Renforcer la visibilité et l'accès au port et à la plage ;
- Adapter les aménagements urbains et architecturaux au contexte écologique sensible.



Montants	9 608 220 € au global, dont 2 373 618 € prévus pour 2025.
Subventions	Etat : 700 000 € (notifiée) et 700 000 € (en instruction) Région : 657 423 € (notifiée) et 568 000€ (en instruction) Département : 522 000 € (notifiée)

BILAN DES TRAVAUX REALISES

- Une entrée de ville restructurée et des déplacements doux favorisés - avec désormais 500 places disponibles, le **parking en entrée de ville** devient un relai de mobilités douces : places de covoiturage, services dédiés aux vélos, bornes de recharge électrique, arrêt de bus...



- Afin de favoriser le partage des mobilités, l'**avenue des Comtes de Melgueil**, côté nord, a été réduite en 2x1 voie et totalement réaménagée. Une nouvelle piste cyclable a été créée, accompagnée d'une voie piétonne, offrant un espace sécurisé et agréable pour les piétons et les cyclistes. La plantation d'une noue (fossé végétalisé) a également été réalisée, contribuant à la gestion écologique des eaux pluviales.



- Le **Quai Meynier** et l'**esplanade du port** ont été aménagés pour concilier les différentes mobilités et permettre d'allier un environnement urbain à une végétalisation affirmée. Le remplacement de l'enrobé par du béton désactivé et la création de ces îlots de verdure réguleront la température au sol lors des fortes chaleurs. Le revêtement de la voie a été refait, intégrant une piste cyclable tracée pour améliorer la mobilité douce. Le quai en béton sablé et les trottoirs ont été rénovés, en partenariat avec les résidences avoisinantes, pour offrir un espace plus agréable et fonctionnel.



Une synthèse du budget primitif 2025 fonctionnement et investissement par politiques publiques

11 politiques publiques au service des citoyens melgoriens et caronnais.

Ces politiques publiques se déclinent en 40 programmes et 116 actions dans les projets de direction des différents services de la collectivité.

La cartographie des politiques publiques permet d'identifier le périmètre de l'action publique, de fixer les objectifs et le niveau d'intervention de la collectivité, de clarifier et donner du sens à la commande politique, d'adapter les moyens humains, matériels et financiers pour y parvenir.

Véritable outil stratégique, la cartographie des politiques publiques permet à terme d'évaluer les différentes politiques publiques.

Citoyenneté et accès au service public : 2 813 795 €

S'adapter aux besoins de la population : un accueil ajusté et de qualité.
Faciliter les échanges avec une administration moderne.
Organiser la démocratie locale.

Education : 3 456 176 €

Préserver et protéger les établissements scolaires, garantir le confort et la sécurité des élèves.
Garantir la réussite éducative des élèves.
Faire de l'école un lieu de partage, d'ouverture et d'enrichissement.

Jeunesse et solidarité : 1 025 880 €

Améliorer les sites et bâtiments à caractère social.
Prévenir, éduquer, accompagner.
Favoriser le bien vivre ensemble, la régulation des conflits et l'accès aux droits.
Développer l'action sociale en faveur des plus démunis.

Sport : 1 747 980 €

Proposer des équipements accueillants et sécurisés.
Déployer le sport pour tous, véritable label de Mauguio Carnon.
Carnon, écrin du sport nautique pour tous.
Soutenir et valoriser les associations sportives.

Culture, traditions et patrimoine historique : 2 410 140 €

Proposer des lieux culturels ouverts sur la ville.
Soutenir des traditions vivantes, un patrimoine préservé et valorisé.
Développer une programmation de qualité accessible à tous.
Faire des médiathèques des lieux de ressources et de socialité.
Renforcer les relations internationales : le dialogue des cultures, la défense des valeurs démocratiques et de la paix.

Soutien aux associations : 1 109 120 €

Déployer des moyens conséquents mis à la disposition des associations, pour soutenir leur activité.
Structurer un guichet unique et des services innovants.

Sécurité : 4 955 216 €

Entretien et équiper les bâtiments dédiés à la police municipale et forces de l'ordre.
Garantir la sécurité des biens et des personnes.
Assurer la sécurité de nos citoyens.
Maintenir la sécurité des plages et de la station tout au long de l'année et la renforcer en saison.
Développer la prévention et la sécurité routière.

Aménagement et développement durable, accessibilité des PMR : 4 260 988 €

Poursuivre la mise en accessibilité PMR.
Développer l'aménagement durable du territoire.
Œuvrer pour la préservation des milieux naturels et nos ressources
Lutter contre l'érosion du trait de côte.
Planifier et piloter le projet de ville : le schéma directeur.
Engager des démarches de développement durable.

Amélioration du cadre de vie urbain : 6 746 160 €

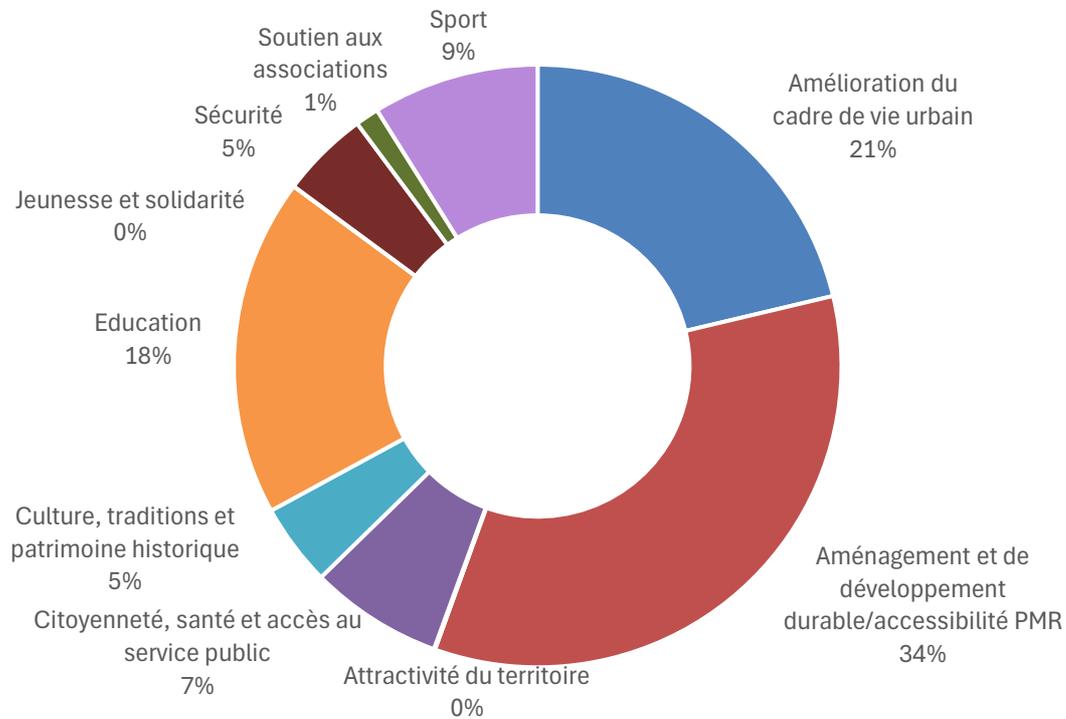
Valoriser et structurer l'espace public.
Veiller à la propreté urbaine.

Attractivité du territoire : 688 350 €

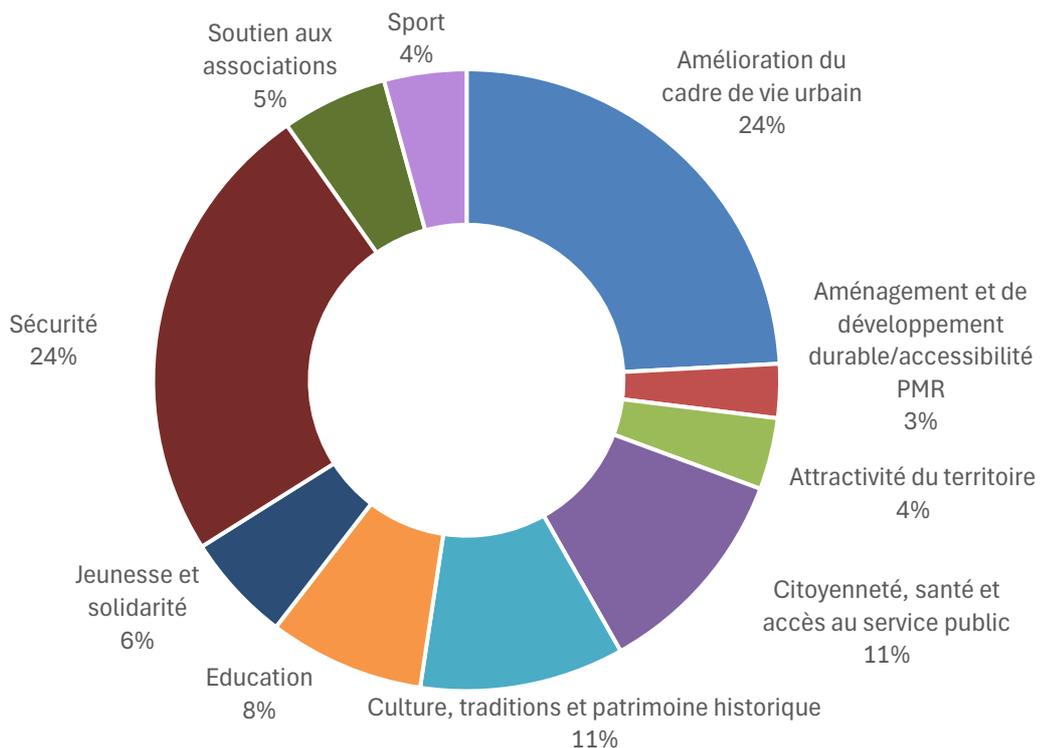
Structurer et valoriser la montée en gamme du tourisme.
Animer l'activité commerciale pour dynamiser les lieux de vie.

Les grands secteurs d'intervention d'un seul coup d'œil

DEPENSES D'INVESTISSEMENT



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



BUDGET ANNEXE DU PORT DE CARNON

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement	BP+DM 2024	BP 2025	Evolution
Atténuation de charges	7 000,00 €	15 000,00 €	114%
Ventes produits fabriqués, prestations	2 254 637,65 €	2 301 919,51 €	2%
Subventions d'exploitation	624 563,31 €	- €	-100%
Autres produits de la gestion courante	221 505,00 €	200 540,00 €	-9%
Produits exceptionnels	28 000,00 €	1 000,00 €	-96%
Reprises sur provisions et dépréciations	651 865,00 €	- €	-100%
TOTAL RECETTES REELLES	3 787 570,96 €	2 518 459,51 €	-34%
Résultat de fonctionnement reporté	206 063,18 €	391 540,49 €	90%
Opérations d'ordre de transfert entre section	80 000,00 €	72 000,00 €	-10%
TOTAL DES RECETTES INSCRITES AU BUDGET	4 073 634,14 €	2 982 000,00 €	-27%

Les prévisions budgétaires 2025 en recettes de fonctionnement sont évaluées à **2 982 000 € HT**, soit une baisse de **27 %** par rapport à 2024. Cette diminution est principalement due à la comptabilisation en 2024 des opérations de dragage et d'enfouissement des sédiments.

1. Ventes produits fabriqués, prestations : (+2%)

➤ Ventes de carburant (+2%)

La vente de carburant est un service apprécié par les plaisanciers du Port de Carnon. Après la mise aux normes de la station d'avitaillement en 2023-2024, la station fonctionne H24 7j/7. Nous prévoyons une hausse de la vente de carburant par rapport à la prévision 2024.

➤ Prestations de service levage, vente de marchandises et location de tins (+1%)

Le port de Carnon met en place une tarification différenciée afin d'adapter les coûts des services aux différents types de plaisanciers. Cette nouvelle approche concerne principalement les plaisanciers en contrats annuels et les plaisanciers extérieurs au port, tout en tenant compte de la saisonnalité et des services spécifiques.

1. Tarification différenciée entre plaisanciers en contrats annuels et plaisanciers extérieurs

À partir de 2025, les plaisanciers bénéficiant d'un contrat annuel au port de Carnon continueront de bénéficier des tarifs préférentiels. En revanche, les plaisanciers extérieurs au port, qui feront appel

aux services du port de Carnon, devront s'acquitter de tarifs distincts, notamment en ce qui concerne le levage de leurs navires. Les navires extérieurs, sortis par un professionnel, seront soumis aux tarifs "Levage extérieurs Carnon", qui sont spécifiques et supérieurs à ceux des plaisanciers en contrat annuel.

2. Saisonnalité des tarifs pour la formule carénage

La tarification pour la formule carénage au port de Carnon sera également modulée en fonction de la saison. Des tarifs différenciés seront appliqués, offrant des prix plus attractifs en dehors des périodes de forte affluence, tout en tenant compte des besoins des plaisanciers pour les services de carénage, notamment durant les mois les plus intenses.

3. Occupation de la zone technique

Dans le cadre des formules de services proposées par le port, chaque plaisancier disposant d'un contrat pourra bénéficier de deux jours d'occupation de la zone technique. Cette période permet aux plaisanciers de réaliser les travaux nécessaires sur leurs navires en toute tranquillité, tout en optimisant la gestion de la zone technique.

4. Augmentation des tarifs en 2025

En 2025, une augmentation de 2% sera appliquée à l'ensemble des autres tarifs du port. Cette augmentation vise à compenser les hausses des coûts opérationnels et à maintenir la qualité des services offerts aux plaisanciers tout au long de l'année.

Conclusion

Ces ajustements tarifaires et cette tarification différenciée visent à optimiser la gestion du port de Carnon tout en offrant une plus grande transparence et équité entre les différents types de plaisanciers. Le port s'engage à continuer de fournir des services de qualité, adaptés aux besoins de chacun, tout en garantissant une gestion souple et dynamique face aux évolutions du secteur.

➤ Locations annuelles (+1%)

Depuis 2023 une nouvelle méthode de calcul est appliquée et basée sur l'occupation en m² du navire. La redevance annuelle des postes à flots est calculée de la manière suivante :
La redevance d'occupation correspond au tarif au m² multiplié par la superficie théorique maximale du navire (en m²) :

Un abattement pour les plaisanciers est prévu pour atténuer les impacts de la modification des tarifs :

- Augmentation ≥ 15% : réduction de 3% sur le tarif annuel 2025.
- Augmentation ≥ 15% : réduction de 3% sur le tarif annuel 2025.
- Augmentation ≥ 20% : réduction de 4% sur le tarif annuel 2025.
- Augmentation ≥ 25% : réduction de 6% sur le tarif annuel 2025.

72€ x par la surface théorique maximale du navire en m². A cela s'ajoute un forfait de 685€ d'équipement et de services.

La redevance annuelle des tarifs professionnels du nautisme 2025 est calculée comme suit :
89€ x par la surface théorique maximale du navire en m². A cela s'ajoute un forfait de 100 € d'équipement et de services.

Le tarif appliqué aux « pêcheurs professionnels » en 2025 est de **37€ X par la longueur Hors-tout du navire.**

En 2025, les prévisions budgétaires des locations annuelles seront en légère hausse par rapport à 2024 (+1%).

➤ **Locations annuelles stockage à terre**

La gestion du stockage à terre est confiée à l'entreprise SUTTEL dans le cadre d'une délégation de service public. La commune ne percevra plus les redevances des clients du Port à sec. Ces redevances seront perçues par l'entreprise Port en ciel qui exploitera et mettra en conformité le stockage à terre.

La commune percevra une redevance fixe à hauteur de 30 000 € HT + 6% du chiffre d'affaires qui sera affectée au Port de Carnon.

➤ **Escales et droits de quai (+2%)**

2. Subvention d'exploitation

Pour rappel, l'Etat et la Région avaient indiqué que le « projet de mutualisation de dragage » serait subventionné à hauteur de 50 %.

DEPENSES	3 472 403
RECETTES PREVISIONNELLES	3 472 403
AUTOFINANCEMENT	2 079 627
SUBVENTION ETAT	667 246
SUBVENTION REGION	725 530

En 2025, le montant des subventions restant à percevoir est de 217 000 € (report 2024).

3. Autres produits de la gestion courante (-4%)

- Recettes exceptionnelles issues de remboursement des services fiscaux.
- Opérations d'ordre de transfert, amortissements de subvention en cours.

4. Reprise sur provisions et dépréciations :

Ces provisions ne sont plus constatées en 2025 les opérations de dragages étant terminées.

2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2025, les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 26,8%.

Les dépenses de fonctionnement	BP+DM 2024	BP 2025	Evolution
Charges à caractère général (dépenses pour le fonctionnement du service)	2 382 234,00 €	1 318 900,00 €	-44,6%
Charges de personnel et frais assimilés	779 900,00 €	757 500,00 €	-2,9%
Autres charges de gestion courante	69 400,00 €	67 000,00 €	-3,5%
Charges financières	92 000,00 €	84 000,00 €	-8,7%
Charges exceptionnelles	15 100,00 €	13 600,00 €	-9,9%
Dotations aux provisions	200 000,00 €	251 000,00 €	25,5%
Impôts sur les sociétés	15 000,00 €	50 000,00 €	233,3%
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 553 634,00 €	2 542 000,00 €	-28,5%
Opération d'ordre de transfert entre sections	520 000,00 €	440 000,00 €	-15,4%
TOTAL DES DEPENSES INSCRITES AU BUDGET	4 073 634,00 €	2 982 000,00 €	-26,8%

1. Les charges à caractère général (-44,6%) :

Les principales évolutions à noter en 2025 pour les charges à caractère général :

- La baisse des dépenses de fonctionnement est liée à la fin du financement des opérations de dragage en 2024.
- La mise en place d'actions en faveur des plaisanciers en développant des offres innovantes en matière de sécurité et d'offre de nouveaux services :
 - Renforcement de la surveillance du port
 - Renforcement sur la propreté du Port et actions de sensibilisation
 - Mise en œuvre de la vidéo surveillance
 - Service de conciergerie
 - Des animations autour de la sensibilisation environnementale et écologique (apéros ponton et éco gestes.)
 - Une régata en partenariat avec le YCMC
 - Des journées sports nautiques
 - Des animations pour la découverte des nurseries artificielles BIOHUT

1.1 Autorisation d'engagement et de crédits de paiement

AE 2020-928 TRAVAUX D'ENTRETIEN DE DRAGAGE	Montant de l'AE	Mandaté 2021	Mandaté 2022	Mandaté 2023	CP 2024
CREDIT DE PAIEMENT	3 472 403	17 879	1 752 695	776 460	925 369
RECETTES PREVISIONNELLES	3 472 403	17 8579	1 752 695	776 460	925 369
AUTOFINANCEMENT	2 079 627	8 320	1 552 695	208 471	100 582
SUBVENTION ETAT	667 246			250 000	417 246
SUBVENTION REGION	725 530			317 989	407 541

Les travaux de dragage se sont terminés en 2024, la Ville clôture en 2025 cette autorisation d'engagement.

2. Les dépenses de personnel et frais assimilés (-2,9%) :

Dans le cadre d'une politique visant à renforcer les compétences et à optimiser l'utilisation des ressources, la commune a décidé de limiter les recrutements. Elle privilégie désormais la formation continue de ses agents afin de développer leur polyvalence et de mutualiser certaines fonctions supports avec la Ville de Mauguio Carnon.

Dans ce contexte, le prévisionnel 2025 des charges de personnel anticipe une baisse des dépenses de 2,9%.

3. Autres charges de la gestion courante (-3,5%) :

Le budget annexe du Port de Carnon, va expérimenter de nouveaux logiciels et applications liés directement aux activités portuaires, facilitant l'accès aux plaisanciers et permettant de moderniser les échanges avec les services de la capitainerie et de proposer de nouveaux services.

4. Charges financières (-8,7%) :

Les charges financières 2025 sont de 85 000 € pour les intérêts de la dette, et de – 1 000 € pour les ICNE.

5. Charges exceptionnelles (-9,9%) :

En 2025, les charges exceptionnelles baissent. Le montant est prévu à hauteur de 13 600 €.

6. Dotations aux provisions et dépréciations (+25,5%) :

L'année 2024 a été marquée par la fin des opérations de résorption des stocks de sédiments du dragage du port de Carnon achevé en mars 2023.

Afin d'établir des modalités d'exploitation pérennes des dragages futurs, le port a confié au bureau d'études CISMA Environnement la définition de son programme pluriannuel des dragages d'entretien. La proposition d'un programme pluri-annualisé de gestion a pour vocation d'organiser et de planifier les dragages pour les 20 prochaines années. Un dragage tous les 4 ans à hauteur de 1 M€, une provision budgétaire de 250 000 € an.

Il s'appuie sur une étude historique des travaux passés (périodicité, technique d'extraction, volumes, qualité des sédiments, filières de valorisation des sédiments) qui permet de proposer un scénario de phasage des opérations.

Ce programme est établi pour les sédiments vaseux dans les bassins ou le mélange sablo-vaseux retrouvé dans l'avant-port.

Les sables et sables éoliens accumulés dans la passe d'entrée sont quant à eux gérés tous les ans en rechargement de plage.

La question de la valorisation future des sédiments dragués est au cœur de ce programme, une réflexion sera menée sur les filières de valorisation terrestre avec la collaboration scientifique de l'école des Mines d'Alès.

II. LA SECTION DE D'INVESTISSEMENT

1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement connaissent une hausse générale de 87 % du fait de la réalisation en 2025 de nombreux projets d'investissement, nécessitant la mobilisation d'un emprunt en sus du cofinancement.

Les recettes d'investissement	BP+DM 2024	BP 2025	Evolution
Subventions d'investissement	593 644,11 €	353 196,30 €	-41%
Emprunts		1 990 000,00 €	
TOTAL DES RECETTES REELLES	593 644,11 €	2 343 196,30 €	295%
Excédent reporté	956 192,89 €	1 052 003,70 €	10%
Opérations patrimoniales	- €	40 000,00 €	-
Opération ordre transfert entre sections	520 000,00 €	440 000,00 €	-15%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 069 837,00 €	3 875 200,00 €	87%

Avec un plan pluriannuel d'investissement ambitieux visant à moderniser et développer le port de Carnon jusqu'à 2025, les prévisions de recettes 2025 s'inscrivent dans des appels à projets encadrés par la démarche « Port de plaisances d'avenir ».

1. Les subventions d'investissements :

En 2024, 211 880 € ont été perçus au titre du solde des subventions attribuées pour la reconstruction de la capitainerie ; et 9 001 € au titre d'une avance de la subvention attribuée par le CEREMA dans le cadre du dispositif "Port de plaisance d'avenir".

Les recettes d'investissement à percevoir en 2025 découlent :

- Du solde de la subvention de la Région pour la reconstruction de la capitainerie (81 229 €) ;
- Du solde de la subvention du CEREMA au titre du dispositif "Port de plaisance d'avenir" pour les opérations de transition écologique (installation d'une nouvelle pompe de relevage des effluents des navires et restauration de la biodiversité par la mise en place de nurseries artificielles BIOHUT) ;
- Du solde des subventions attribuées par l'Etat et la Région au titre de la transition numérique, d'un montant total de 130 684 € ;
- De l'attribution d'une subvention de 78 734 € par le CEREMA au titre du dispositif "Base nautique d'avenir"

2. Les recettes d'ordres d'investissement :

Ces recettes correspondent aux amortissements de biens en cours d'amortissement et au virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	BP+DM 2024	BP 2025	Evolution
Immobilisation incorporelles	80 000,00 €	20 000,00 €	-75%
Immobilisations corporelles	178 270,19 €	132 680,00 €	-26%
Opérations d'équipement	1 485 566,81 €	3 355 520,00 €	126%
Remboursement de la dette en cours	246 000,00 €	255 000,00 €	4%
TOTAL DEPENSES REELLES	1 989 837,00 €	3 763 200,00 €	89%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 000,00 €	72 000,00 €	-10%
Opérations patrimoniales		40 000,00 €	
TOTALES DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 069 837,00 €	3 875 200,00 €	87%

Port à fort enjeu de développement, préparé aux évolutions de la filière nautique, le port porte aujourd'hui plusieurs projets de renouvellement et d'adaptation de ses infrastructures et services afin de construire une offre portuaire de référence en Occitanie.

Le PPI (annexé) du port de Carnon s'élève à environ 9,5 M€ jusqu'à 2027, et 3,5 M€ sont prévus sur l'exercice 2025. Le PPI incarne la nécessaire transition vers une station balnéaire requalifiée et consolide les orientations du Port autour des axes suivants.

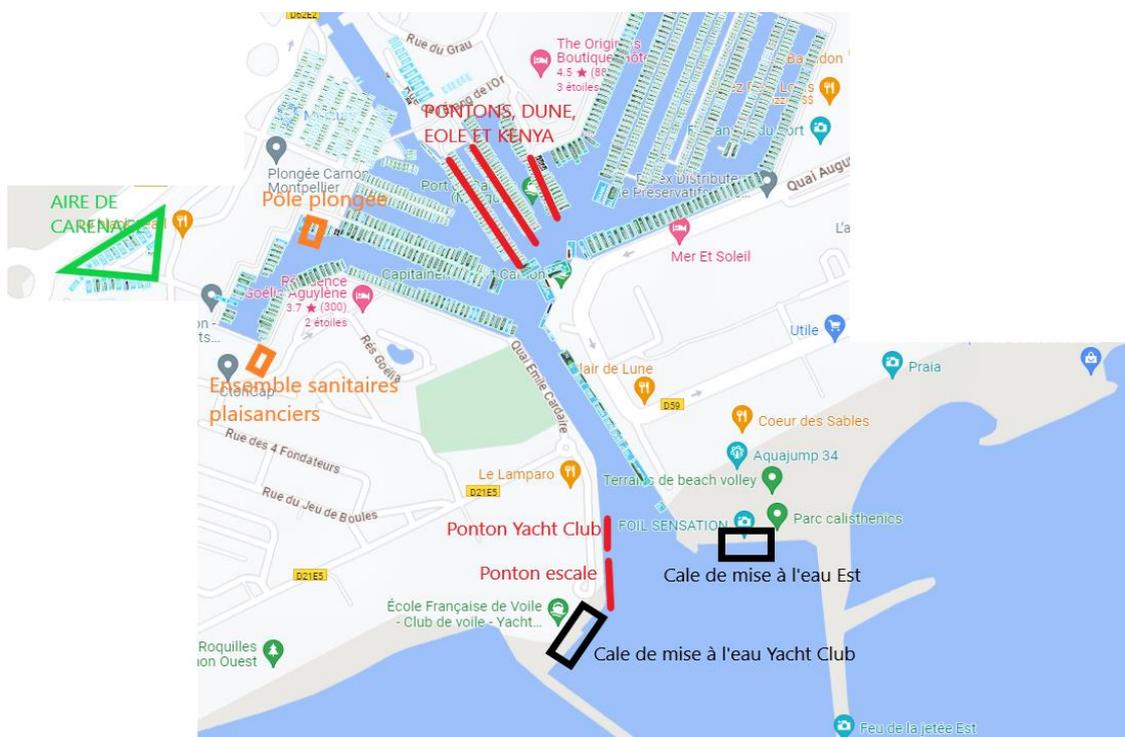
Moderniser les infrastructures portuaires et adapter le port aux évolutions de la filière nautique pour un nautisme durable

Inclus dans le schéma directeur CARNON 2030, le port de Carnon a engagé de nombreux travaux d'infrastructures pour moderniser ses équipements et déployer des solutions techniques innovantes en cohérence avec les objectifs de développement durable de ses activités et les préoccupations environnementales, maritimes et littorales.

Pour répondre aux évolutions de la filière nautique et développer une offre portuaire de référence, le port a souhaité engager des études de faisabilité en vue de la modernisation et de l'adaptation de ses infrastructures obsolètes. Modernisation, requalification et lutte contre les obsolescences constituent les maîtres mots de ce programme de réalisations prévu en 2025, qui comprend :

- La requalification et reconfiguration dans une phase 1, des **pontons** dans le secteur Dune, Eole, Kenya (BP 2025 : 550 000 € - cofinancement Etat / Région à solliciter T1 2025)

- **La création d'un ponton d'accueil** afin de dynamiser le secteur de l'avant-port ouest, le renouvellement du **ponton Yacht Club** et la sécurisation des **cales de mise à l'eau est et ouest** par la pose de revêtements antidérapants (BP 2025 : 181 000 € – subvention du CEREMA à hauteur de 78 734 €)
- La création d'un module flottant dans le bassin ouest en vue de l'installation d'un **pôle spécifique** (local) qui sera mis à disposition des clubs de plongée (BP 2025 : 230 000 €)
- La construction d'un **ensemble sanitaire pour les plaisanciers** dans le secteur du bassin ouest (BP 2025 : 185 000 €)



Il s'agira également en 2025 de mettre en conformité l'aire de carénage (BP 2025 : 909 600 € - cofinancement agence de l'eau à solliciter T1 2025).

Au regard du volume des activités de carénage, il apparaît que le traitement des effluents par débourbeur-décanteur n'est plus suffisant pour abattre la pollution au droit du rejet de l'aire de carénage du port de Carnon. Les résultats d'analyse des sédiments prélevés dans la zone de l'aire de carénage par la police des eaux littorales confirment la nécessité d'une mise en conformité environnementale inscrite dans les impératifs de lutte contre les pollutions chroniques générées par les activités portuaires.



Par ailleurs, les impératifs présents et futurs de gestion raisonnée de l'eau potable ont amené le port à mener une étude globale du cycle de l'eau en vue de la mise en œuvre d'une solution de gestion durable de la ressource. Une solution actuellement en phase d'étude en lien direct avec les services de la DREAL Occitanie porte sur un système d'équipement et de traitement des eaux de l'aire de carénage en circuit fermé, c'est-à-dire que les eaux seront recyclées, traitées et renvoyées dans le circuit de distribution des bornes pour être à nouveau utilisées.

L'objectif fixé est de **70% de recyclage de l'eau potable** utilisée dans le cadre des activités de carénage. Par ailleurs, la requalification et la mise en conformité des ateliers et locaux de l'aire de carénage sont en phase d'étude.

Agir en faveur de la gestion du plan d'eau et répondre aux impacts du changement climatique

Port à fort enjeu environnemental, construit sur le cordon littoral isolant l'étang de l'Or de la mer Méditerranée, creusé sur un grau dont les eaux communiquent avec l'étang de l'Or zone préservée classée Natura 2000 et le canal fluvial de Rhône à Sète, le port engage de nombreuses actions afin de déployer des solutions techniques innovantes en cohérence avec les objectifs de développement durable de ses activités et les préoccupations environnementales maritimes et littorales.

- Action en faveur de la **transition énergétique** - le renouvellement des bornes de distribution est à l'étude et fera l'objet d'un phasage inscrit dans la réflexion globale de modernisation des infrastructures et des équipements associés (**BP 2025 : 60 000 €**)
- Action en faveur de la **transition écologique** - installation *d'une station mixte de lavage écologique des navires* afin de garantir la disponibilité en eau douce pour le lavage courant et le rinçage des bateaux en saison estivale. Le projet à l'étude consiste en l'installation d'un équipement de désalinisation d'eau de mer, permettant aux plaisanciers de laver leurs bateaux à l'eau de mer prélevée dans le bassin portuaire et de les rincer à l'eau douce désalinisée et traitée (**BP 2025 : 64 000 €**)
- Action en faveur de la **biodiversité** - dans le prolongement de son engagement dans la certification « Ports Propres », le port de Carnon a souhaité intégrer la biodiversité dans sa démarche en développant un projet d'installation de dispositifs en restauration écologique de type habitats adaptés aux larves et juvéniles de poissons et ainsi contribuer activement à la promotion et la préservation de la biodiversité dans le port. Un état zéro de la biodiversité a été réalisé à l'installation, un suivi écologique de la faune et de la flore sera effectué sur une durée de 4 ans par les écologues de la société ECOCEAN partenaire de l'opération (**BP 2025 : 100 000 € - subvention 21 870 € du CEREMA**)



Accélérer la transition numérique (BP 2025 : 420 350 € cofinancement à hauteur de 130 683 €)

Le projet numérique du port de Carnon est caractérisé par la modernisation des fonctions d’exploitation et des services à l’usager. Il a principalement pour objet, de moderniser les moyens de gestion du domaine portuaire en particulier par l’amélioration des systèmes de gestion opérationnelle et la supervision de l’activité portuaire, de moderniser également les modalités d’accès des usagers aux services du port, d’améliorer l’expérience utilisateur en s’appuyant sur l’enrichissement des fonctions digitales. Le projet s’inscrit dans une démarche pluriannuelle d’investissements et d’intégration globale des solutions numériques à l’horizon 2025.



HARMONISATION ET DIGITALISATION DES ACCES PORTUAIRES

Les contrôles d’accès aux pontons, sanitaires plaisanciers et sanitaires de la capitainerie seront harmonisés avec la mise en place d’un système de gestion unique, intégré à l’ERP et au portail clients SMARTWATERS, solution **KINDOO** de contrôle d’accès par smartphone, cela dès le 1^{er} janvier 2025. Les barrières d’accès au domaine public portuaire feront aussi l’objet d’une modernisation et d’une gestion centralisée.

Le projet numérique a principalement pour objet de moderniser les modalités d’accès des usagers aux services du port, et d’améliorer l’expérience des utilisateurs en s’appuyant sur l’enrichissement des fonctions digitales de gestion du domaine portuaire. Il porte principalement sur les fonctions suivantes :

- Gestion individualisée des consommations via des bornes multiservices ;
- Vidéoprotection ;
- Extension du contrôle d'accès (parking, sanitaires, capitainerie) ;
- Extension du parc de capteurs de terrain ;
- Gestions patrimoniales des installations portuaires

Améliorer l'environnement immédiat du port par l'aménagement du JARDIN DES DUNES
 BP 2025 500 000 € (cofinancement Etat / Région / Département à solliciter)

Entièrement repensé et libéré de la voiture, l'avant-port sera réorganisé afin de le rendre à un usage piétonnier et de dégager ainsi la vue sur la mer. Cette nouvelle interface sur le front de mer sera entièrement végétalisée afin de former un continuum d'espace public unifié entre le quai Auguste Meynier, la place Cassan, le front de mer, et la rive droite du canal. Ce nouvel espace de détente et de contemplation, ouvert sur la mer, sera propice à la balade et aux animations.



1. Les autorisations de programme et crédits de paiement

AP 2020 927 Modernisation de Zone EST et ses AOT	Montant de l'AP	Mandaté 2021	Mandaté 2022	Mandaté 2023	Mandaté 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
CREDIT PAIEMENT	1 967 610	73 728	94 582	0	0	60 000	1 113 200	626 100

RECETTES PREVISIONELLES	1 967 610	73 728	94 582		0	60 000	1 113 200	626 100
AUTONFINANCEMENT	1 173 915	73 728	23 055		0	60 000	752 116	265 016
EMPRUNT	793 695		71 527				361 084	361 084

AP-2025-942 Requalification des pontons Kenya, Eole et Dune	Montant	CP 2025	CP 2026	CP 2027
CREDIT PAIEMENT	1 150 000	550 000	300 000	300 000

RECETTES PREVISIONELLES	1 150 000	550 000	300 000	300 000
AUTONFINANCEMENT	600 000		300 000	300 000
EMPRUNT	550 000	550 000		